**Zeitschrift:** Bulletin de la Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles

**Herausgeber:** Société Neuchâteloise des Sciences Naturelles

**Band:** 120 (1997)

**Artikel:** Politique agricole et d'aménagement du territoire et mammifères sauvages en France

**Autor:** Havet, Paul

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-89480

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# POLITIQUE AGRICOLE ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MAMMIFÈRES SAUVAGES EN FRANCE

PAUL HAVET

Office National de la Chasse, Saint-Benoist, 78610 Auffargis, France.

*Mots-clés*: Politique agricole, aménagement du territoire, mesures agro-environnementales, mammifères sauvages.

*Key-words*: agricultural policy, land planning, agro-environment measures, wild mammals.

**Résumé**

La situation des espèces sauvages est liée, parmi d'autres facteurs, à l'évolution de leur habitat et aux pratiques de gestion de celui-ci. Il importe donc de réfléchir aux déterminants de cette évolution, de plus en plus influencée par le cadre communautaire de l'Union Européenne, et de faire des propositions pour tenter de sauvegarder la qualité des habitats. Quelques objectifs généraux se dégagent clairement de l'action publique en matière d'agriculture, d'environnement et d'aménagement du territoire. Pour atteindre chacun d'entre eux, des mesures ont été adoptées, souvent par voie réglementaire, mais aussi sous la forme de programmes permettant d'accorder aux agriculteurs ou aux propriétaires des soutiens financiers. Ces objectifs et les mesures qui y sont associées sont décrits; pour chacune de ces mesures, l'impact sur les mammifères est évalué, et des propositions soit d'action, soit d'évolution de la réglementation, sont présentées. Cette communication vise à aider ceux qui initient des actions au titre de l'agriculture ou de l'aménagement du territoire à bien prendre en compte la faune sauvage dans le contexte général d'une recherche d'amélioration de l'environnement. Elle aidera aussi les milieux de protection de la nature à inscrire leurs propres actions dans des programmes européens, nationaux ou locaux.

**Summary:** Agricultural and land planning and wild mammals in France.

It is obvious that the future of wildlife depends particularly on the quality of the habitat. The trends in land use and agricultural practices partly explain changes of status or intensity of the problems. It is important to think about the changes in agricultural and land planning policy, notably now influenced by the European Union's policies. Several wildlife conservation objectives are clearly mentioned. For each of them, specific measures have been adopted, often through regulations, or through identified programs allowing to subsidize landowners or farmers. In this paper, we present each objective and associated measures. We examine their influence on the situation of mammals, and we present solutions, in the form of action plan or in form of political change. Such a framework will help those who initiate actions on behalf of agriculture or land planning to take wildlife into account in the general context of environment improvement. It will also help nature conservationists to understand the requirements that are currently in force and to integrate their own actions into local, national or European programmes.

## INTRODUCTION

La situation de chaque espèce de mammifères chassables est déterminée par de multiples facteurs:

-l'histoire évolutive de l'espèce et son adaptation passée à des conditions plus ou moins strictes de l'environnement,

-les fluctuations récentes d'ordre climatique ou météorologique,

-les changements survenus dans la structure des habitats (évolution du paysage),

-les changements dans les pratiques de gestion, notamment agricoles,

-les relations entre les espèces animales proies ou prédatrices de l'espèce considérée,

-l'efficacité des mesures cynégétiques de limitation des prélèvements,

-les actions menées pour conforter directement les populations (lâchers),

-les actions menées pour dédommager les ayants droit des éventuels dommages subis.

Les politiques agricole et d'aménagement du territoire modèlent les paysages, déterminant donc la capacité d'accueil des milieux, et conditionnent leur exploitation par l'Homme. Il importe donc de savoir comment ces politiques évoluent et influencent, directement ou indirectement, l'évolution des espèces (HAVET, 1995). Celui qui se préoccupe de l'avenir des espèces animales sauvages se doit de rechercher les moyens de faire prendre en compte, dans les politiques sectorielles (agriculture, forêt, aménagement du territoire, etc), les objectifs de maintien, de développement, voire de restauration de ce patrimoine. Cette démarche s'inscrit naturellement dans l'objectif mondial du développement durable (rapport Bruntland et convention de Rio sur la Biodiversité).

De très importants progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines: limitation des prélèvements (plan de chasse ou de prélèvement), adaptation de la gestion cynégétique aux fluctuations météorologiques (adaptation des quotas de prélèvement grâce aux données enregistrées par des réseaux de correspondants), mise en place de systèmes efficaces d'indemnisation des dommages, et enfin rationalisation des soutiens aux populations (lâchers).

Le but de cette communication est de traiter des changements dans la qualité des habitats et des modifications apparues dans les pratiques de gestion des habitats. L'influence de ces facteurs sur le statut des espèces et sur la problématique de gestion des espèces (dégâts aux cultures, influences directe et indirecte des usages du territoire) sera abordée. Pour mieux cerner le propos, et parce qu'il ne peut être question de tout traiter simultanément, il ne sera que peu question, dans cette communication, des milieux aquatiques. Nous nous limiterons principalement aux espaces terrestres, avec une attention particulière pour les milieux agricoles.

## PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE L'OCCUPATION DU SOL DE 1982 À 1992 ET CONSÉQUENCES SUR LES MAMMIFÈRES SAUVAGES

### *Tendances d'évolution*

L'évolution de l'occupation du sol en France est illustrée dans la figure 1.

L'accroissement apparent des eaux libres permanentes et des zones humides est à relativiser par trois autres observations: a) la forte disparition des zones humides est plus ancienne que 1982, b) les prairies humides

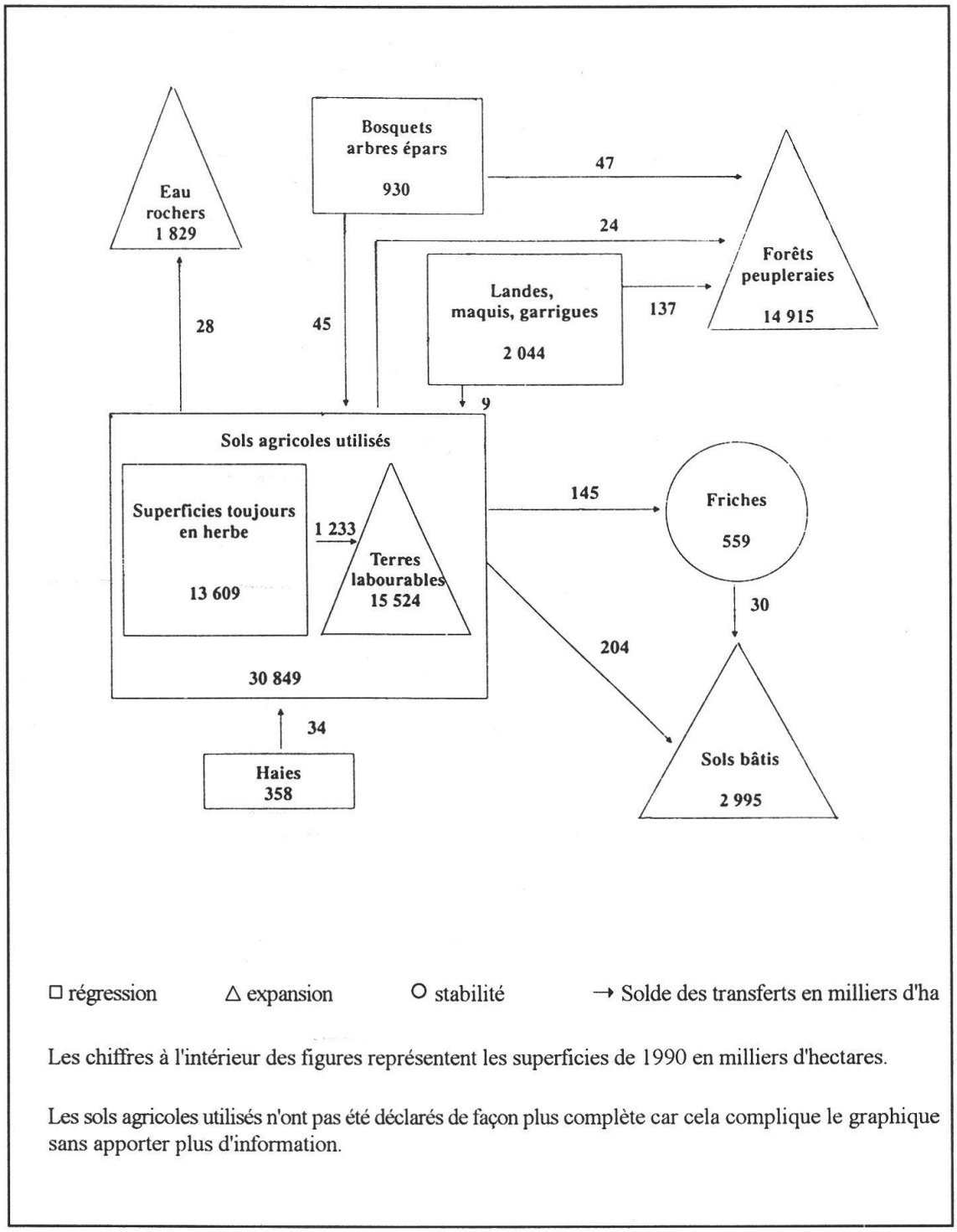


Les chiffres à l'intérieur des figures représentent les superficies de 1990 en milliers d'hectares.

Les sols agricoles utilisés n'ont pas été déclarés de façon plus complète car cela complique le graphique sans apporter plus d'information.

Figure 1 : Evolution de l'utilisation du territoire dans la période 1982-1990
d'après l'enquête TERRUTI "utilisation du territoire" du SCEES
(extrait de: MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1993).

sont certainement comptabilisées en grande partie dans les surfaces enherbées permanentes, lesquelles ont fortement régressé, et c) les surfaces estuariennes ne sont pas comprises. La mission nationale d'évaluation des politiques publiques en matière de zones humides a conclu que 85% des zones humides françaises ont été dégradées en surface ou en termes de fonctionnement (COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, 1994). La dégradation de la qualité des eaux affecte les peuplements de poissons et leur cortège de prédateurs.

La forêt continue de s'accroître, par boisement spontané ou artificiel de sols improductifs (landes, maquis, garrigues) et d'anciens sols agricoles. Ceci accroît l'espace disponible pour les espèces animales forestières. Les tableaux de chasse des ongulés, reflets de l'évolution des populations, ont été multipliés en 10 ans par un facteur de 2 à plus de 4 selon les espèces (RÉSEAU DE CORRESPONDANTS ONC-FDC CERVIDÉS-SANGLIER, 1996). Cet accroissement important des ongulés sauvages permet le retour de leurs prédateurs, lynx et loup. Ceux-ci se réinstallent dans des milieux de moyenne ou de haute montagne dont le peuplement en ongulés est à la fois diversifié et abondant (chevreuil et chamois dans le Jura colonisé par le lynx; chevreuil, chamois, et cerf dans les Vosges où fut réussie la réintroduction du lynx; mouflon, cerf, et bouquetin dans le Mercantour recolonisé naturellement par le loup).

Au contraire des forêts, les haies, petits bosquets, vieux vergers et arbres épars continuent eux de régresser, affectant principalement petits rongeurs, mustélidés, et lagomorphes.

Les surfaces consacrées à l'agriculture et/ou à l'élevage régressent fortement, au profit surtout des surfaces bâties ou artificialisées. Renard, chats domestique et haret, certaines espèces de rongeurs et de mustélidés se sont mieux adaptés à ces milieux que les espèces cynégétiquement intéressantes.

Les surfaces en friche n'augmentent pas autant que le craignaient les responsables agricoles. Les espèces animales de lisière, comme le chevreuil, profitent de ces nouveaux paysages en patchwork résultant de l'apparition de friches par taches. La généralisation des friches, et l'absence de leur entretien, semble nuire au lièvre, qui se plait mieux dans des milieux ouverts et variés.

On constate, au sein des espaces agricoles, une forte régression des surfaces toujours en herbe au profit d'un accroissement des terres labourables. Mais ces chiffres nationaux ne rendent pas compte de la spécialisation des régions:

- monoculture du maïs, comme en Alsace ou dans les Landes,
- agrandissement des exploitations et de la taille moyenne des parcelles, couplé à une baisse de la diversité des assolements, dans les régions de grandes cultures,
- très forte régression des cultures dans les régions herbagères,
- concentration régionale des élevages.

L'évolution du paysage rural apparaît donc, en résumé, dominée par une double tendance contradictoire: intensification dans les meilleurs bassins de production agricole (sols favorables, dans des régions bien desservies en voies de communication), et abandon de l'activité agricole dans les régions souffrant de handicaps naturels (altitude, relief, climat, sols défavorables) ou économiques (régions enclavées). Dans l'un

et l'autre cas, l'homogénéisation des paysages induit une baisse de la diversité spécifique, et affecte particulièrement, parmi les espèces gibier, le lièvre et le lapin.

*Freins correcteurs de cette évolution*

Face à cette évolution, deux grandes préoccupations actuelles de la population humaine émergent, relayées par les structures politiques: une *meilleure prise en compte de l'environnement* (qualité des eaux, du paysage, maintien de la diversité biologique) et un *rééquilibrage économique des régions*, pour solutionner tant les problèmes d'une urbanisation mal contrôlée que ceux de la destructuration du tissu économique de régions défavorisées. A celles-ci s'ajoute le souci d'agriculteurs de plus en plus nombreux de préserver à long terme la qualité des sols, et de disposer de nouveaux outils de gestion agricole permettant d'assurer la viabilité économique et écologique des systèmes d'exploitation (objectifs de l'agriculture durable).

## LES CLÉS DE L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE JUSQU'EN 1992

Un rapide aperçu de l'évolution des politiques communautaire et nationale permet d'en caractériser les traits principaux.

1962. La création du FEOGA (Fonds Européen d'Orientation et de Garantie), assure des prix garantis aux producteurs, ce qui stabilise le marché et encourage la production. La section "orientation" de ce Fonds a pour objet de compléter le dispositif en instituant une politique d'aide aux structures d'exploitation. Cette politique favorise le développement de la production, et l'apparition de modèles "productivistes".

1975. C'est l'apparition d'une première série de mesures d'aide au revenu par versement d'indemnités compensatrices pour soutenir l'activité agricole dans des régions souffrant de handicaps. Il s'agit là d'une première mesure de correction des effets négatifs de la politique en place.

1987. Pour éviter les risques de la surintensification, les pouvoirs publics lancent les premières mesures d'aide à l'extensification. C'est l'année du lancement de ce qui deviendra le fameux article 19, qui correspond à la formalisation de la prise en compte de l'environnement, mais qui fut réservé au départ aux espaces identifiés pour leur intérêt environnemental.

1988. Cette année voit s'accentuer une double évolution: *maîtrise de la production*, rendue nécessaire par les coûts insupportables de stockage et de restitution à l'exportation (compensation des différentiels entre les prix garantis à l'agriculteur et ceux du marché mondial) et *prise en compte de l'environnement* (encouragement au retrait volontaire de terres arables, aide à la diversification).

La réforme des fonds structurels a été rendue nécessaire pour corriger les différentiels économiques régionaux, dont l'importance a été accrue par l'entrée dans la Communauté des pays du sud (Espagne, Portugal et Grèce). Le développement d'objectifs sociaux a ensuite confirmé ce souci de soutenir l'activité agricole dans sa fonction d'entretien de l'espace. Les bases de la nouvelle politique agricole commune (La PAC), apparaissent donc émerger dans l'histoire récente.

## AXES DE LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE DE 1992 ET IMPACTS SUR LES MAMMIFÈRES SAUVAGES

Le cadre de présentation de la nouvelle PAC est structuré autour des objectifs prioritaires et des mesures qui leur sont associées.

### *Objectif 1: Réduction des excédents*

a) Baisse des prix des denrées agricoles

Première des 3 mesures de cet objectif, cette baisse est à l'origine d'une réduction du montant des indemnisations des dégâts causés aux récoltes (en particulier pour le colza). Ceci peut favoriser le maintien d'effectifs importants d'ongulés (le coût d'indemnisation étant plus faible, on tolère un cheptel plus grand). Ainsi, malgré la baisse des prix agricoles, le montant total des indemnisations a atteint en 1996 un nouveau pic, supérieur à 140 millions de francs, ce qui traduit certainement une augmentation importante des populations, notamment de sanglier (responsable des ¾ des dégâts indemnisés), tant en aire de présence qu'en abondance. Pour compenser la perte due à la baisse des prix, certains agriculteurs vont chercher à économiser sur les charges dites de structure (par agrandissement des exploitations, réduction de la main d'oeuvre, mécanisation poussée, ...). Cet aspect est ainsi globalement défavorable, car il pousse à la surintensification et parce qu'il implique une gestion du gibier plus importante. Or, une telle gestion implique des moyens humains. La réalisation des comptages, l'entretien des aménagements réalisés en faveur du gibier, l'agrainage ou l'apport d'une autre nourriture complémentaire, la régulation des prédateurs -concurrents du chasseur-, exigent compétence et temps disponible. Il est donc nécessaire de chercher à compenser les aspects négatifs de l'intensification nécessaire au maintien de la compétitivité.

D'autre part, la nécessaire réduction des charges proportionnelles, induite par la baisse des prix de vente des productions, ouvre des perspectives qui peuvent favoriser l'extensification des principales productions. La mise en place d'une prime par hectare, dite de compensation de la perte de revenu liée à la baisse des prix, créée pour les céréales-oléagineux-protéagineux (C.O.P.), a provoqué, au départ de la mesure en 1992, une transformation brutale de surfaces en herbe ou non agricoles au profit de terres cultivées en C.O.P., de façon à accroître les surfaces dites de référence. Ce fut particulièrement vrai dans certaines régions céréalières ou de polyculture-élevage. L'impact négatif sur les espèces fut lié à la destruction des éléments fixes du paysage qui a accompagné cette remise en culture.

Dans le contexte général de "libéralisation", renforcé par les accords du GATT, il est probable que la production de nombreuses "spéculations" végétales continuerait à se concentrer dans les meilleurs bassins de production (moindre coût de production, capacité élevée d'investissements, et meilleur rendement), si aucune mesure correctrice n'était prise.

b) Retrait obligatoire des terres de la production

En introduisant "l'obligation de gel" pour tout producteur de plus de 92 tonnes d'équivalent-céréales, la réforme de la PAC de 1992 tend à limiter la régression de la culture dans les régions peu favorisées. En imposant aux gros producteurs des régions céréalières de réduire leur production par retrait temporaire de terres cultivées, cette

mesure laisse indirectement aux régions défavorisées des droits à produire. Cette mesure, qui tempère la tendance à la déprise, serait donc plutôt favorable.

Mais le problème principal vient des méthodes d'entretien de ces "jachères", qui ont représenté jusqu'à 1.8 millions d'hectares en 1993/94. La nécessaire destruction des plantes adventices, et la prévention des montées en graines tant des adventices que des plantes de couverture, justifiées parce que les parcelles retirées restent dans la rotation (jachère rotationnelle), posent de très sérieux problèmes. Le broyage reste une modalité d'entretien trop répandue (sur plus de 50% de leur superficie), avec des conséquences très néfastes sur les jeunes lagomorphes et les jeunes chevrillards. Les milieux agricoles, professionnels ou syndicaux, se sont jusqu'alors opposés à l'interdiction réglementaire du broyage des jachères, obligeant le monde de la chasse, promoteur d'une gestion intelligente de la jachère, à se contenter d'une campagne d'information d'envergure mais coûteuse.

L'ensemencement des jachères, avec des graminées et des légumineuses, semées isolément ou en mélange, favorise les populations de rongeurs et de lagomorphes. Les premières mesures de retrait se sont donc accompagnées d'augmentations des populations de micromammifères. Ce phénomène a fait l'objet de quelques recherches, comme celles menées par l'A.C.T.A. -Association de Coordination Technique Agricole-, par exemple (GUEDON, comm. pers.). Cette augmentation des populations est confirmée par l'abondance des observations de leurs prédateurs (rapaces, renard, ...) sur les parcelles en jachère. Face à l'augmentation des dégâts aux récoltes, de nombreux agriculteurs ont décidé de contrôler les pullulations par des campagnes de lutte chimique. Le manque de technicité, ou la négligence, ont été à l'origine, dans certaines régions (Yvelines et l'Oise), de mortalités massives par empoisonnement (chlorophacinone) de lièvres et de lapins.

Les parcelles en jachères n'ayant temporairement plus une vocation de production, les milieux de la chasse ont proposé de leur fixer un objectif cynégétique. C'est ainsi qu'ont été créées les "Jachères faune sauvage". Cette opportunité offerte aux agriculteurs est encadrée par une circulaire du Ministère de l'Agriculture qui impose certaines règles (nature des espèces cultivables sur les jachères, conditions d'application, obligation de contrôler la non commercialisation des produits, ...). Dans chaque Département, un accord contractuel entre agriculteurs et chasseurs, sous le contrôle de l'administration locale, précise les données techniques, adaptées à chaque contexte régional, ainsi que le montant des compensations accordées par les chasseurs pour le surcoût des contraintes de gestion destinées à respecter la faune sauvage. Les 35'000 hectares ainsi gérés, en 1993 et 94, ont permis de nouer de nouvelles relations avec l'agriculture, mais ne sont pas encore suffisants pour modifier profondément les capacités d'accueil.

c) <u>Encouragement au recours à des pratiques plus extensives</u>

Cette tendance, complètement à contre-courant de décennies d'intensification, a du mal à percer, car elle semble rétrograde et passéiste à de nombreux agriculteurs.

### *Objectif 2: Adaptation de la production à la demande du marché*

L'objectif premier, la réduction des

excédents, limite la fonction productive de l'agriculture; il est critiquable au plan économique s'il ne s'accompagne pas d'autres mesures pour aider l'agriculture à mieux satisfaire une demande en évolution.

a) Encouragement à la diversification des productions agricoles

C'est dans ce cadre que peut se situer l'encouragement au développement des élevages d'espèces classées "gibier". Le gouvernement français a décidé de séparer clairement les élevages selon la destination de leurs produits: élevage d'animaux destinés au repeuplement (lâcher en nature) et élevage d'animaux destinés à la consommation humaine.

Le marché concernant le repeuplement est saturé. La politique cynégétique officielle repose sur l'encouragement à la gestion des populations naturelles plutôt qu'au recours à des lâchers annuels (HAVET & BIADI, 1990). Pour les grands animaux, tels que cerfs, daims, sangliers, et mouflons, l'élevage aux fins de repeuplement n'est pas souhaité, en raison du succès des réintroductions passées réalisées à partir d'animaux sauvages. L'élevage à des fins de venaison pose de sérieux problèmes: lâchers clandestins en nature d'animaux, souvent croisés avec des souches domestiques (cas du sanglier), qui contaminent génétiquement les populations sauvages.

Au plan économique, le marché de la viande de venaison est de plus en plus soumis à concurrence. La venaison de grand gibier sauvage en provenance des pays d'Europe centrale est valorisée par l'acte de chasse et arrive sur le marché à des prix très faibles. Le montant des investissements nécessaires à la création d'un élevage accroît les charges des producteurs français qui sont donc insuffisamment compétitifs. L'Office National de la Chasse est plutôt favorable au développement d'opérations privilégiant l'implantation en milieu ouvert de populations à forte densité, la mise en oeuvre de gestions agricole et forestière locales adaptées, et la valorisation par la chasse. L'écoulement de la viande de chasse est un moyen d'équilibrer le budget de certaines sociétés de chasse privées, et les difficultés du marché ne sont pas en faveur d'un respect des obligations à minima du plan de chasse.

b) Reboisement d'anciennes terres agricoles

La création de nouvelles surfaces boisées est une opportunité pour envisager des boisements ayant d'autres vocations que la seule production ligneuse. La production de "gibier et de biodiversité", à valoriser par la chasse et le tourisme dit de nature a fait l'objet dans certains pays (Royaume-Uni, par exemple) d'expériences intéressantes. Il n'existe pas encore en France de telles opérations.

### *Objectif 3: Prise en compte de l'environnement dans les modes de gestion de l'espace*

On peut distinguer différents types d'action selon le lieu où la mesure s'applique; il y a en effet un gradient de contraintes selon le niveau de protection environnementale de l'espace considéré. Ces programmes portent le nom de "programmes zonés ou zonaux". Il est nécessaire de définir au préalable leur périmètre d'application.

a) Mise en oeuvre du programme européen "LIFE-Nature"

Ce programme permet de réaménager ou d'aménager des espaces naturels faisant déjà l'objet d'une protection réglementaire (Réserves naturelles, Zones de protection spéciale, Zones d'intérêt communautaire pour

les oiseaux), ou d'autres espaces d'intérêt patrimonial susceptibles de faire partie, dans l'avenir, du futur réseau de sites Natura 2000. Ces espaces ont donc tous une *finalité de protection de la nature* affichée.

Une priorité est accordée aux espèces protégées particulièrement menacées ou vulnérables (ours, par exemple). Il est pratiquement impossible d'obtenir une approbation pour un programme ne concernant que des espèces dont le statut est moins problématique, même si elles sont localement en difficulté.

b) Retrait à 20 ans de la production de certaines parcelles agricoles

Ce volet particulier du programme agro-environnement, destiné à la protection de la faune et de la flore, s'applique dans des espaces que l'on peut qualifier de plus ordinaires, par opposition aux espaces remarquables traités ci-dessus. Il comporte deux applications principales, toutes deux cataloguées sous le vocable de "jachères", terme impropre, car les parcelles ne rentrent plus dans le système productif.

Les *jachères faunistiques* (ou fauniques) consistent à retirer de la production agricole des parcelles où l'on note d'importants dégâts aux récoltes, parce qu'elles sont régulièrement visitées par les grands animaux pour satisfaire leurs besoins alimentaires. On y cultivera des plantes plus (ou aussi) appétentes que les cultures commercialisables voisines. Une telle stratégie permet de sauvegarder des densités relativement importantes d'ongulés dans les régions où le massif forestier est situé au sein d'une région agricole à fortes marges par hectare. Cette solution est une voie vers une application spatiale différenciée du retrait de la production. S'il faut limiter certaines productions agricoles, pourquoi ne pas le faire préférentiellement sur certaines zones à fort enjeu environnemental? Dans le cas décrit dans ce paragraphe, les agriculteurs contribuent à produire des ongulés.

Les *jachères écologiques* offrent, dans des régions fortement touchées par les opérations connexes au remembrement, l'opportunité de reconstituer des éléments du paysage: haies, bandes d'herbe. L'impact de telles structures du paysage sur la diversité spécifique de la faune et de la flore a déjà été étudié, mais, pour convaincre les agriculteurs de les récréer, il convient d'en connaître aussi les coûts -d'installation et d'entretien- et les impacts sur les systèmes d'exploitation.

c) "Opérations dites locales"

Ces actions, intégrées au programme agro-environnemental, reposent sur le versement à l'agriculteur d'une indemnité compensatrice lorsque celui-ci décide d'adopter des itinéraires techniques plus respectueux de l'environnement. C'est le cas d'agriculteurs qui gèrent au profit de la biodiversité certaines parcelles de leur exploitation. Citons deux exemples: parcelles délaissées suite à l'arrachage de vignes, et sites herbacés où l'on impose un retard de fauche pour préserver les nids et nichées de certaines espèces.

d) Autres programmes zonés

La lutte contre la pollution des nappes ou des eaux superficielles, rendue nécessaire par les trop fortes concentrations observées dans certaines régions, est à l'origine de programmes zonés de réduction d'intrants, particulièrement engrais azotés et herbicides. Hormis les mesures fréquentes de réduction des apports, il est utile d'insister aussi sur la nécessité d'un traitement de l'espace pour contribuer à solutionner ces problèmes de pollution. La reconstitution de haies et de talus, la création de bandes d'herbe en

bordure du chevelu hydrographique, limitent les risques de ruissellement, favorisent le filtrage et la dégradation des matières actives en métabolites sans danger, ou encore facilitent la transformation des fertilisants circulants en matières exportables. De tels programmes peuvent donc avoir indirectement un impact favorable sur la faune sauvage.

e) "Plans de Développement Durable"

Ils ont pour but de réviser les systèmes de production agricole pour mieux répondre à l'ensemble des enjeux économiques, écologiques et sociaux d'une région. C'est dans ce cadre que sont conçus aujourd'hui des programmes de désintensification qui exigent une forte technicité et un sens aigu de responsabilités envers la société. Ils offrent une extraordinaire opportunité d'intégration des objectifs fauniques. Il est cependant évident que l'échelle de résolution des problèmes environnementaux n'est pas l'exploitation, entité socio-économique mais non écologique.

f) Soutien à "l'agriculture biologique"

Malgré un marché en extension en France, l'agriculture biologique se développe lentement. Les exploitations concernées n'ont pas l'extension suffisante en surface pour permettre une étude de leur efficacité sur la faune sauvage, car là aussi l'échelle n'est pas en rapport avec les domaines vitaux des populations.

### *Objectif 4: Entretien de l'espace par un soutien des activités agricoles en zones difficiles*

Dans les régions défavorisées au plan économique, il convient de réfléchir aux possibilités de développer des activités de valorisation des ressources naturelles, dont la faune et la flore. Les différentes mesures seront présentées successivement, et leur liaison à la faune traitée globalement.

a) Les "Plans de Développement des Zones Rurales" (PDZR)

Appelés par la suite, lors de leur renouvellement, " Plans de Développement Rural ", ils sont financés par la Communauté Européenne et les Régions, et destinés à soutenir des opérations novatrices, dans des régions rurales économiquement défavorisées (objectif appelé 5b). Les programmes LEADER I puis LEADER II, rejetons de la politique précédente, postulent sur la régénération des dynamismes locaux affaiblis par les récentes saignées démographiques en milieu rural.

b) Le Fonds de Gestion de l'Espace Rural (FGER)

Créé et appliqué en 1996, au seul plan national, il rentre dans le même champ d'objectifs que celui décrit ci-dessus, mais a plus particulièrement pour but d'aider les exploitants agricoles à gérer l'espace.

C'est dans ce dernier cadre qu'est née une initiative originale: le programme ACTEON. Son ambition est de recréer un lien ville - campagne, autour d'une relation économique simple "offre-demande". Il s'agit de répondre à l'attente de nature des citadins, en organisant autour des exploitants agricoles et des structures de tourisme rural des produits organisés et diversifiés. Cinq régions (Allier, Gers, Aude, Hérault, Haute-Vienne/Creuse) sont actuellement le siège d'expérimentations. L'exemple du massif du Caroux (département de l'Hérault), où le développement du mouflon a été favorisé, et où s'organise au profit du développement local une valorisation diversifiée (chasse et observation), prouve que ce peut être une action où objectifs économiques et

écologiques se conjuguent harmonieusement. L'expérience du Groupement d'Intérêt Cynégétique Haut Marnais, montée dans le cadre du PDZR, est en train de prendre une dimension économique significative.

## DISCUSSION

Les utilisateurs directs d'une ressource naturelle peuvent être directement intéressés au maintien et à la restauration de cette ressource. Les chasseurs manifestent leur intérêt pour certaines orientations agricoles par des flux financiers importants destinés aux propriétaires et aux agriculteurs. Leur action doit s'inscrire dans le cadre de l'intérêt général, ce qui nécessite souvent d'être incluse dans des perspectives gouvernementales claires. C'est en ce sens que la loi sur les paysages offre un nouveau cadre d'action pour les organisations cynégétiques désirant s'impliquer concrètement dans la conservation et la restauration d'un minimum d'éléments structurants du paysage qui seront favorables pour le gibier et la faune sauvage en général.

Les opérations de reconstitution d'éléments fixes sont un bon exemple de la complexité des mécanismes administratifs et financiers. Plusieurs portes d'entrée sont possibles pour organiser de telles opérations. Une haie peut avoir un impact bénéfique sur le paysage, réguler les régimes hydrauliques, limiter l'érosion et l'entraînement dans le réseau hydraulique superficiel des fertilisants, pesticides ou particules du sol, accroître les capacités d'accueil pour la faune sauvage, posséder un intérêt économique en assurant une production de bois ou de produits secondaires (petits fruits par exemple), en garantissant le confort du troupeau, en favorisant la régulation des espèces d'insectes nuisibles aux productions, en limitant l'évapotranspiration. Malgré tous ces avantages, la régression se poursuit et les restaurations ne compensent pas les pertes.

Il y a donc lieu de mettre en cohérence les politiques publiques, dites sectorielles, et d'ordonner les niveaux européens, nationaux et locaux d'intervention. C'est à partir d'opérations expérimentales et novatrices, dont les résultats seront évalués sous les différents angles cités ci-dessus, que l'on pourra modifier les réglementations, les outils financiers et fiscaux, et donc les programmes opérationnels.

Ces opportunités nouvelles ouvrent des perspectives d'amélioration des capacités d'accueil pour de nombreuses espèces de mammifères. Elles peuvent permettre d'améliorer les relations prédateur-proie, ce qui peut être favorable au développement de la biodiversité.

Si les recommandations de gestion des espaces élaborées par les biologistes de la faune sauvage n'ont pas été réellement prises en compte dans le passé, il est clair qu'aujourd'hui des opportunités sont offertes pour infléchir les politiques publiques et les comportements individuels des agriculteurs. Il est cependant indispensable de rechercher les cohérences entre les exigences des divers compartiments de l'environnement, et d'intégrer les propositions qui en découlent dans la mise au point de nouveaux systèmes diversifiés d'exploitation agricole, viables économiquement, mais respectueux de l'environnement.

Il faut s'adapter à la nouvelle culture de l'entreprise agricole, et s'ingénier à faire des propositions qui assurent sa viabilité économique mais tempèrent les effets négatifs de certaines pratiques.

## CONCLUSION

La diversité spécifique est encore très élevée en France, comme en témoignent les travaux d'approche pour l'application de la directive HABITATS (172 habitats identifiés en France sur un total de 222 dans toute l'Europe; BARDAT, 1995). Pour en assurer le maintien, il faut d'abord décortiquer les pratiques de prises de décision de l'aménagement et de la gestion du territoire. Ensuite, il faut créer les flux économiques capables d'intéresser les gestionnaires effectifs, après avoir su instaurer un climat socio-politique satisfaisant. L'on ne dira jamais assez que la gestion de la faune est aussi la gestion des hommes, et de leurs rapports entre eux autant qu'à la nature. Les évaluations socio-économiques sont donc nécessaires (ACREMAN, 1996), et les études socio-économiques devraient être plus nombreuses. La France, et l'Europe également, sont en retard dans ce domaine. Il est apparu clairement, dans cette communication, la nécessité de mettre en cohérence les politiques publiques, ce qui est entamé en France pour les zones humides. Mais cela ne suffit pas si l'on ne trouve pas de nouvelles modalités de relations avec les propriétaires, les agriculteurs, et les forestiers. L'absence de stratégies conduirait à transformer ce qui n'est encore qu'un repli craintif face à l'avenir de nombreux usagers de l'espace naturel en un "front de refus". Une société coupée entre urbains et ruraux laisserait peu de place à une gestion avisée des ressources naturelles. C'est donc bien dans la voie de la gestion avisée -ou *wise use*- (POTTS *et al.*, 1991) et dans celle du développement intégré qu'il faut que les biologistes s'engagent en acceptant d'expliquer et de négocier.

## BIBLIOGRAPHIE

ACREMAN, M. 1996. Economic valuation of wetlands and its role in wise use. In : 6th meeting of the Conference of the Contracting Parties. *Ramsar Convention, Gland, Switzerland.*

BARDAT, J. 1995. Natura 2000, inventaire national: les premiers enseignements. *Natura 2000 infos* 5: annexe.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES. 1994. Les zones humides: rapport d'évaluation. *La documentation française, Paris.* 391 pp.

HAVET, P. & BIADI, F. 1990. Réintroductions et soutiens de populations d'espèces de petit gibier. *Rev Ecol. (Terre et vie)* supplément 5: 261-289.

HAVET, P. 1995. Game and agricultural policies in France. In : Proceedings of XXIInd IUGB Congress, Sofia (Bulgaria), Sept. 1995.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. 1993. Etat de l'environnement, édition 1991-1992. *Ministère de l'Environnement, Paris.* pp. 342-352.

POTTS, G.R., LECOCQ, Y., SWIFT, J., HAVET, P. 1991. Wise use as a conservation strategy. *Gibier Faune Sauvage* 8: 289-422.

RÉSEAU DE CORRESPONDANTS ONC-FDC CERVIDÉS-SANGLIER. 1996. Tableaux de chasse: cerf-chevreuil-sanglier, saison 1995-1996. *Supplément Bulletin mensuel ONC* 215. 4 pp.